



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 2 avril 2026	Délibération n° 2026-04-02/03 Direction des Affaires Juridiques
---------------------------------------	--

Le 2 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 27/03/2026

ETAIENT PRESENTS (31) :

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mme Pavlovic, MM. Attard, Pellegrini, Mmes Ourseau, Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, M. Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Arnould

PRESENTS PAR PROCURATION (02) :

Mme Haouzi à M. Naudet, M. Corceiro à Mme Mary

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. DELUCHEY

OBJET : Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les délibérations du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 9 et procédant à l'élection de ces derniers,

VU les arrêtés de délégation pris au bénéfice de ces 9 adjoints,

CONSIDERANT que les 9 adjoints bénéficient, en application des arrêtés susvisés, d'une délégation,

CONSIDERANT que le Maire peut, en sus, accorder des délégations à des membres du Conseil municipal,

CONSIDERANT, cependant, que pour assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de fixer à 5 le nombre de conseillers municipaux délégués,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260410-DEL2026040203-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR vingt-cinq voix POUR

ET huit abstentions,

FIXE à 5 le nombre des conseillers municipaux délégués,

RAPPELLE que ces conseillers municipaux délégués seront désignés, et leurs délégations fixées, par arrêté du Maire.

Le secrétaire,



Jean-Philippe DELUCHEY



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **10 AVR. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **10 AVR. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **10 AVR. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.